

246\_Tietoa karanteenipäätöksen saaneelle  
[ranska]

## Informations pour ceux qui ont obtenu une décision de quarantaine

Nous avons appris que vous avez été exposé.e au COVID-19 par une personne atteinte par le coronavirus, et vous avez été placé.e en quarantaine pour cette raison. Par quarantaine, on entend les restrictions de déplacement d'une personne en bonne santé. Celle-ci permettra d'éviter l'infection d'autres personnes par une personne contagieuse ne présentant pas de symptômes. La décision de quarantaine a été prise en vertu de la loi sur les maladies infectieuses.

### Période de quarantaine

La durée de la quarantaine vous sera communiquée au moment de vous ordonner la quarantaine. La quarantaine dure généralement 10 jours à partir de la dernière situation d'exposition. La quarantaine dure deux semaines dans les cas où plusieurs personnes vivent dans le même ménage que la personne infectée. Le temps est calculé à partir du début de la manifestation des symptômes de la personne infectée ou bien à partir de la date du prélèvement pour une personne ne présentant pas de symptômes.

### Comment agir en période de quarantaine ?

Pendant la quarantaine, vous devez éviter les contacts proches avec les personnes extérieures à votre ménage. Vous devez passer la période de quarantaine chez vous. Vous avez le droit de sortir, mais vous ne devez pas vous approcher d'autrui. Vous ne devez pas aller, entre autres, sur le lieu de travail, à l'école, à la garderie, aux hobbies, au magasin ou à la pharmacie, car il est difficile d'éviter les contacts étroits dans ces endroits. Vous n'avez pas le droit d'accueillir des visiteurs chez vous, et vous devez commander la nourriture à domicile.

Les personnes qui font partie de votre cercle proche, et qui n'ont pas été elles-mêmes en contact proche directement avec la personne infectée, peuvent mener une vie normale. Le cercle proche n'est donc pas en quarantaine dans ce cas, sauf la personne placée en quarantaine. Le cercle proche d'une personne ne présentant pas de symptômes et qui a été placée en quarantaine ne transmet pas le coronavirus.

Si personne ne peut acheter de la nourriture ou des médicaments pour vous, veuillez contacter l'assistance téléphonique des services sociaux au numéro 09 310 44400.

### Symptômes de l'infection par le coronavirus

Toinen linja 4 A	PL 6000, 00099 HELSINGIN KAUPUNKI	Téléphone	09 310 5015
Andra linjen 4 A	PB 6000, 00099 HELSINGFORS STAD	Tél.	09 310 5015
Toinen linja 4 A	P.O. Box 6000, 00099 CITY OF HELSINKI	Tél.	09 310 5015

[www.hel.fi/sote](http://www.hel.fi/sote)  
[www.hel.fi/sote/sv](http://www.hel.fi/sote/sv)  
[www.hel.fi/sote/en](http://www.hel.fi/sote/en)

246\_Tietoa karanteenipäätöksen saaneelle  
[ranska]

La période du jour de contamination jusqu'à l'apparition des symptômes dure de 1 à 14 jours, et le plus généralement de 5 à 6 jours. Les symptômes typiques à la maladie du coronavirus sont par exemple, la fièvre, la toux, le mal de tête, la nausée, la diarrhée, le mal de gorge, le rhume, les difficultés respiratoires, la perte de l'odorat ou du goût.

246\_Tietoa karanteenipäätöksen saaneelle  
[ranska]

## Comment prendre rendez-vous pour passer un test de coronavirus ?

Si vous présentez les symptômes susmentionnés même légers pendant la période de quarantaine, vous devez aller passer un test de coronavirus. Vous pouvez prendre rendez-vous pour passer un test de coronavirus en faisant l'évaluation des symptômes du coronavirus en ligne à l'adresse Omaolo.fi ou bien en appelant le service de renseignements sur le coronavirus, t. 09 310 10024 (tous les jours 8h–18h). Dans les cas urgents, veuillez contacter la permanence Päivystysapu, t. 116 117.

Vous recevrez aussi ce communiqué si votre enfant a été ordonné d'être placé en quarantaine. En tant que tuteur, vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour votre enfant de moins de 16 ans sur le service en ligne Omaolo.fi ou bien en appelant le service de renseignements sur le coronavirus, t. 09 310 10024.

## Dédommagement pour perte de revenus

Les pertes de revenus dues à l'ordonnance de quarantaine vous seront dédommagées sous forme d'indemnités journalières pour maladies infectieuses. Vous pouvez en faire la demande à l'Organisme national d'assurances sociales (Kela). La décision de quarantaine rédigée par le médecin des maladies infectieuses de la ville de Helsinki sera envoyée comme pièce-jointe à votre demande. La décision relative à la quarantaine vous sera envoyée par lettre recommandée ou bien automatiquement par courriel crypté. Vous devrez remettre votre demande à Kela dans les deux mois suivant la date d'ordonnance de quarantaine.

Les indemnités journalières pour maladies infectieuses dédommagent entièrement pour les pertes de revenus dues à l'absence au travail à cause de la quarantaine. Les indemnités de l'employé sont définies selon le salaire qu'il aurait obtenu s'il avait été au travail. Les indemnités journalières de l'entrepreneur sont définies au début de la période d'absence sur la bases des revenus annuels déclarés pour les assurances YEL ou MYEL. Le tuteur d'un mineur de moins de 16 ans a aussi droit aux indemnités pour maladies infectieuses si l'enfant a été ordonné à être mis en quarantaine et que le tuteur ne peut pas travailler pour cette raison. En savoir plus à l'adresse [www.kela.fi/tartuntatauti](http://www.kela.fi/tartuntatauti).

## Il faut observer la période de quarantaine

Il faut absolument observer la période de quarantaine ordonnée par les autorités des maladies infectieuses. Selon la loi finlandaise, enfreindre les règles de la quarantaine, bien que ces agissements ne débouchent pas sur l'infection d'autrui, peuvent être punis comme

246\_Tietoa karanteenipäätöksen saaneelle  
[ranska]

une infraction à la protection sanitaire ou bien par une peine d'emprisonnement pour un maximum de trois mois.

Consignes à l'attention des personnes placées en quarantaine : [www.hel.fi/koronavirus](http://www.hel.fi/koronavirus)